

## Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 11 octobre 2024 à 20h00

Convoqué le 7 octobre 2024, le Conseil municipal de Saint-Rémy-en-Comté s'est réuni en mairie, le vendredi 11 octobre 2024 à 20h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian PINOT.

Nombre de membres en exercice : 14

### **Présents :**

**MMES.** Magali BARDEY, Claude BOIGEY, Aurélie KRUGER, Ghislaine VERNET,

**et MM.** Pierre ECOFFET, Gérald FAVRET, Patrick MANCASSOLA, Martial WALTER.

**Absent(es) ayant voté par procuration :** Mireille CHARRIER qui a donné pouvoir à Gérald FAVRET, Jean-Jacques CHASSARD qui a donné pouvoir à Christian PINOT, Philippe GUILLOT, Jérémy JEANNEREY, Adeline VALOT.

**Secrétaire de Séance :** Aurélie KRUGER.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

### **Ordre du jour de la séance :**

1. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement Collectif (RPQS)
2. Contrat groupe assurance statutaire avec le Centre de Gestion de la Haute-Saône
3. Devis réfection du toit de la salle des fêtes
4. Acquisition parcelle forestière cadastrée ZC n°52
5. Contrat de location de caméras de vidéosurveillance
6. Prise de compétence SPANC par la Communauté de communes Terres de Saône

#### **Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 6 septembre 2024**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2024 est arrêté et signé par le Maire et le secrétaire de séance de la précédente réunion.

#### **1. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement collectif**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

##### **A l'unanimité :**

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023,
- décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

#### **2. Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion 70**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

##### **A l'unanimité :**

- d'accepter la proposition faite par la compagnie CNP Assurances par l'intermédiaire de Relyens,
- d'adhérer à la « convention de gestion d'assurance risques statutaires » proposée par le Centre de gestion de la Haute-Saône.

#### **3. Devis de réfection du toit de la salle des fêtes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

##### **A l'unanimité**

- décide de demander d'autres devis et de représenter la délibération ultérieurement.

#### **4. Acquisition de la parcelle forestière ZC n°52**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

##### **A l'unanimité :**

- d'acquérir la parcelle forestière cadastrée section ZC N°52, propriété de Monsieur Christian VIVIER, d'une surface totale de 42a 20 ca, pour la somme de 8000€ ( huit mille euros).

## **5. Contrat de location de caméras de vidéoprotection**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **A l'unanimité :**

- **d'autoriser le maire à signer le contrat de location de caméras de vidéoprotection avec l'entreprise « LEASE PROTECT France » dont le siège est situé 35 rue Alfred Brinon à Villeurbanne ( 69100).**

## **6. Prise de compétence SPANC par la Communauté de Communes Terres de Saône**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **A l'unanimité :**

- **d'accepter la prise de compétence SPANC par la communauté de communes Terres de Saône.**

## **7. Questions diverses**

Le repas annuel « des anciens » est programmé le samedi 8 février 2025, réflexion sur le thème à proposer. Patrick MANCASSOLA propose de demander des devis pour procéder au curage des fossés et des avaloirs.

Christian PINOT et Aurélie KRUGER.